

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE



230, rue du Père-Rhéaume
Neuville (Québec) G0A 2R0

Tél. : 418 876-2280

Télec. : 418 876-3349

mun@ville.neuville.qc.ca

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 101.4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 101 AFIN D'INTÉGRER LES MODALITÉS RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN PROJET RÉSIDENIEL INTÉGRÉ À LA SUITE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 104.32 POUR COHABITAT NEUVILLE

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière de la susdite municipalité;

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 101.4, à sa séance ordinaire du 5 juillet 2021, tiendra une assemblée publique de consultation **le lundi 23 août 2021 à 19 h 30**, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville, au 230 rue du Père-Rhéaume à Neuville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE le projet de règlement 101.4 visant à modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 101 a pour objet d'intégrer les modalités relatives aux demandes de permis de construction et de certificat d'autorisation pour l'implantation d'un projet résidentiel intégré sur le lot 3 832 356, situé au 184, route 138 à Neuville;

QU'en vertu à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite;

QU'il est possible, pour les personnes intéressées, de transmettre leurs commentaires ou observations par courriel à l'adresse suivante : mun@ville.neuville.qc.ca ou de déposer un écrit dans la boîte courrier située à l'entrée de l'hôtel de ville, 230 rue du Père-Rhéaume **au plus tard le lundi 23 août 2021 à 12 h**;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture régulières, ainsi qu'au www.ville.neuville.qc.ca.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 2^e jour du mois d'août 2021

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière